

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V159 Vœu relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'imminence de la fin de la trêve hivernale, qui interviendra le 31 mars 2018 ;

Considérant les actions ambitieuses menées par Paris en matière de prévention des expulsions, dont l'activation du Fonds de Solidarité pour le Logement, qui favorise le maintien dans le logement des ménages en difficultés, ou la mise en place d'une Equipe Départementale Logement, dédiée à l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion ;

Considérant la charte des expulsions votée en conseil de Paris en janvier 2017 réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé, notamment à travers des vœux en Conseil de Paris et plusieurs courriers des élus au Préfet de Police, pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant que toute expulsion est un échec collectif ;

Considérant que 2 952 personnes sans-abris ont été décomptées durant la nuit de la solidarité à Paris ;

Considérant les efforts constants de la ville de Paris pour mettre à disposition de l'Etat pour de l'hébergement d'urgence tout bâtiment vide de son patrimoine ou celui de ses bailleurs sociaux ;

Considérant que les places d'hébergement d'urgence et les nuitées hôtelières ne peuvent constituer pas des solutions convenables pour les personnes seules comme les familles sur le long terme ;

Considérant l'effort de la ville de Paris pour produire de nouvelles pensions de famille, qui permettent aux personnes ayant des parcours de rue d'accéder au logement pérenne ;

Considérant l'engagement de la ville aux côtés de l'Etat au sein du programme de la DIHAL « Un chez soi d'abord » ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif, en réponse au vœu déposé par Marie Atallah, David Belliard, Fatoumata Koné et les élu-es du Groupe écologiste de Paris relatif à la fin de la trêve hivernale et à la politique du « Logement d'abord » et au vœu déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel et les élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions,

Émet le vœu :

- Que la préfecture de police sursoie à l'expulsion des ménages DALO en attendant qu'ils obtiennent une proposition de logement,
- Que la Ville poursuive son effort, produit conjointement avec l'Etat, pour l'ouverture de places d'hébergement, en particulier à destinations des femmes et familles,
- Que la Ville poursuive son travail pour le logement d'abord, non seulement par le développement de l'offre de logements sociaux en PAI et par la construction de nouvelles pensions de familles mais aussi en intensifiant son implication dans les initiatives dites de « logement d'abord » accompagnées d'un suivi sanitaire et social créées sur son territoire et en élargissant les expériences de ce type,
- Que la Ville demande à l'Etat d'accentuer son effet en faveur du logement social, dans toute l'île de France.